



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE

SEANCE du 16 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : A. NIO

PRESENTS : D. MOISAN - G. GOUZERCH

**Match du 10 Octobre 2021 ó PLOERMEL FC 31 / REGUINY ST CLAIR 31ó Coupe Vétérans
Poule Q.**

ARBITRE : Daniel JOSSET.

Feuille de match avec 1 joueur non licencié pour la saison en cours pour PLOERMEL FC.

La Commission,
Après avis de la Commission Loisirs/Vétérans.

DIT que PLOERMEL FC a perdu par pénalité.

PLOERMEL FC	Moins 1 point	0 But.
REGUINY ST CLAIR	3 Points	3 Buts.

INFLIGE une amende de 25 Euros en application du règlement de la Coupe des Vétérans, ainsi qu'une amende de 25 Euros pour la licence manquante, article 65.7 des règlements de la Ligue de Bretagne.

DIT que PLOERMEL FC ne pourra participer à la compétition propre de la coupe Michel BETHE ainsi qu'au challenge Bertrand CRETE.

RAPPELLE au Président de PLOERMEL FC que sa responsabilité est engagée en cas d'incident ou accident pour faire évoluer des joueurs non licenciés.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 48 heures franches, Article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

A. NIO